

# Concours Audiovisuel de l'UR 01 – 2025

## Précisions

Sous la responsabilité de Régis Peers, commissaire régional

 Tous les points du règlement national concernant les « Courts métrages photographiques » s'appliquent au niveau régional.

 L'UR 01 a la possibilité d'ajouter quelques particularités.

### Pour rappel :

- Un auteur peut présenter 2 courts métrages photographiques mais seul le meilleur des deux, à condition qu'il soit placé dans la limite du quota de l'UR01, pourra monter en National 2.
- Les courts métrages photographiques sont jugés dans l'anonymat au niveau de l'UR01, c'est à dire qu'au générique - qui est obligatoirement à la fin de l'œuvre - le nom de l'auteur doit toujours être remplacé par XXX. Bien sûr, les autres noms doivent apparaître (texte voix musique...) dès lors qu'il ne s'agit pas de l'auteur du montage.

Il faut donc préparer deux versions : une anonyme et une avec le nom de l'auteur. Il faut remplir deux fiches une anonyme et une avec le nom.

- Il est vivement souhaitable d'envoyer les œuvres au format **.mp4**
- **Envoi des œuvres** par smash, transfernow ou grosfichiers aux deux adresses ci-dessous :

[rpeers@hotmail.com](mailto:rpeers@hotmail.com)

[daniele.pruvot@gmail.com](mailto:daniele.pruvot@gmail.com)

Merci de ne plus utiliser wetransfer.

### Dates à retenir :

- Date de clôture des inscriptions sur Copain : **jeudi 27 février 23h59**
- Date limite de réception des œuvres : **dimanche 2 mars 23h59**
- Date du jugement : **samedi 8 mars à l'Hôtel de Guînes, Salle Denise Glaser, à Arras.**

D'autres précisions concernant le déroulement de la journée vous parviendront ultérieurement.